

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression: 16.05.2011

Révision: 16.05.2011

* 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **GARDENTOP PÂTE FRAÎCHE**
- **Code fds/Révision:** 02/11
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Rodenticide
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Zapi S.p.A.
Via Terza Strada 12
35026 Conselve (Pd)
Italie
Tél. + 39 049 9597737 – Fax + 39 049 9597735
consumer@zapi.it - www.zapi.it
Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: techdept@zapi.it
- **Service chargé des renseignements:** Département technique
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Centres Antipoisons: Nancy Tél. 03 83 32 36 36 - Paris Tél: 01.40.05.48.48
Zapi Tél. +39 049 9597785 (lundi-vendredi de 9:00 à 17:30)

* 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
Le produit n'est pas dangereux
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- Nom homologué : Gardentop Pâte Fraîche - N° A.M.M.: 20030370 - Usages : Lutte contre les rongeurs: rats et souris
- Catégories d'utilisateurs: professionnels et non professionnels.
- **Phrases S:**
 - 1/2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
 - 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 - 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 - 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 - 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.
 - 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
 - 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 - 49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Mesures de précaution :
Le produit doit être déposé de manière sûre afin de minimiser le risque de consommation par d'autres animaux ou par les enfants. Si possible, faire en sorte que le produit ne puisse pas être entraîné ailleurs. Enlever tous le produit après le traitement - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage - Éliminer l'emballage vide et rincé et le produit non utilisé conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression: 16.05.2011

Révision: 16.05.2011

Nom du produit: GARDENTOP PÂTE FRAÎCHE

(suite de la page 1)

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* 3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- Composants dangereux:		
CAS: 28772-56-7 EINECS: 249-205-9	bromadiolone  T+ R27/28;  T R48/24/25;  N R50/53  Acute Tox. 1, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 1, H330;  STOT RE 1, H372;  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,005%
CAS: 3734-33-6 EINECS: 223-095-2	benzoate de denatonium  Xn R20/22;  Xi R38-41 R52/53  Acute Tox. 2, H330;  Eye Dam. 1, H318;  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	0,005%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Indications destinées au médecin:**
Grave empoisonnement si le produit est ingéré, inhibition de vitamine K, hémorragies cutanées et muqueuses. La symptomatologie d'autres organes est de type hémorragique.
Thérapie: en cas d'ingestion en grande quantité provoquer le vomissement, pratiquer un lavage gastrique, contrôler l'activité de la prothrombine et en cas de diminution administrer Vitamine K1. L'administration de la vitamine K1 doit se faire sous contrôle médical.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Les symptômes les plus importants d'intoxication par ingestion sont : épistaxis et saignements au niveau des muqueuses buccales, apparition d'hématomes multiples ou étendus, hémorragies, sang dans les urines, augmentation du temps de coagulation. En cas d'exposition suspectée, consulter immédiatement un médecin et lui montrer ce document.
En cas d'ingestion accidentelle, administrer, sous contrôle médical, l'antidote : vitamine K1.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Administrer vitamine K1

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **Référence à d'autres sections** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression: 16.05.2011

Révision: 16.05.2011

Nom du produit: **GARDENTOP PÂTE FRAÎCHE**

(suite de la page 2)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
 - Protéger contre le gel.
 - Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 - Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
 - Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
 - Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
 - Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme:	Solide
Couleur:	Rouge
Odeur:	Caractéristique

- Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'inflammation: Non applicable.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité: Non déterminée.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression: 16.05.2011

Révision: 16.05.2011

Nom du produit: **GARDENTOP PÂTE FRAÎCHE**

(suite de la page 3)

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:		Insoluble
- Teneur en solvants:		
Solvants organiques:		0,0 %
VOC (CE)		0,00 %

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
PRODUIT
Toxicité orale aiguë : > 2500 mg/kg (rat – OECD 423)
Toxicité dermique : > 2000 mg/kg (rat – OECD 402)
Irritation dermique : non irritant (lapin – OECD 404)
Irritation oculaire : non irritant (lapin – OECD 405)
Sensibilisation cutanée : non sensibilisant (souris – OECD 429)

28772-56-7 bromadiolone		
Oral	LD50	1,125 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1,71 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	0,00043 mg/l (rat)
3734-33-6 benzoate de denatonium		
Oral	LD50	749 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	0,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- Toxicité aquatique:		
28772-56-7 bromadiolone		
LC50/96h		3,0 mg/l (bluegill sunfish)
		1,4 mg/l (rainbow trout)

- **Effets écotoxiques:**

- Autres indications:		
28772-56-7 bromadiolone		
Oral	LD50	138 mg/kg (bobwhite quail)
	LC50	>1000 mg/kg (worm)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression: 16.05.2011

Révision: 16.05.2011

Nom du produit: **GARDENTOP PÂTE FRAÎCHE**

(suite de la page 4)

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

- **Classe IMDG:** -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

- **Classe ICAO/IATA:** -

- **"Règlement type" de l'ONU:** -

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

* 15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R27/28 Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R48/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (UE) no 453/2010

Date d'impression: 16.05.2011

Révision: 16.05.2011

Nom du produit: GARDENTOP PÂTE FRAÎCHE

(suite de la page 5)

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

- Sources

1. Directive 1999/45/CE, Directive 2001/58/CE, Directive 2006/8/CE et successives adaptations
2. Directive 67/548/CEE et successives adaptations
3. Directive 91/155/CEE et successives adaptations
4. The Merck Index Ed. 10
5. E-Pesticide Manual Version 2.1 (2001)
6. Règlement 1907/2006/CE et successives adaptations

- * Données modifiées par rapport à la version précédente